

vernement se montra plus conciliant et présenta un nouveau projet d'après lequel les bourgmestres seraient choisis au sein des Conseils communaux, le Souverain nommant les échevins des villes et le Gouvernement ceux des communes; par contre le cens électoral fut porté de 5 à 10 Fr, ce qui réduisait d'un tiers le nombre des électeurs. Cette loi fut votée le 15. 11. 1854 par 37 voix contre 5.7)

En les temps qui nous occupent, Emmanuel Servais entretenait encore de bons rapports avec Paul de Scherff qui, de 1854 à 1856 était président du Tribunal d'arrondissement. C'est lui (avec la collaboration de J.P. André-Servais) que l'administrateur-général des Finances avait chargé d'élaborer un rapport destiné à lui raidir le dos dans la ferme attitude qu'il s'était proposé d'adopter dans la question de l'«Übergangsabgabe» sur l'eau-de-vie introduite de Prusse dans notre pays, mesure à prendre pour riposter à celle que la Prusse voulait imposer au Grand-Duché.

Malgré les objections de la Prusse, Servais tint bon et réussit à voir la Chambre luxembourgeoise adopter son projet concernant la perception d'un droit *d'accise sur l'eau-de-vie* venant de Prusse (loi du 22. 12. 1854). Après avoir aussi vaincu la résistance du directeur (allemand) des Douanes, Servais put encaisser la première année 36 000 Fr, montant qui devait bientôt être quasiment doublé.⁸⁾

Servais eut encore une fois l'occasion de s'opposer à des exigences de la Prusse quand, pendant la guerre de Crimée, ce pays demanda au Luxembourg d'interdire la *sortie des chevaux* vers les pays ne faisant pas partie de la Confédération germanique (en l'es-pèce, vers la France). Cette fois-ci Servais déclina tout seul la demande de la Prusse, sans consulter ses collègues du gouvernement. «Je voulais, lisons-nous dans son Autobiographie, que leur responsabilité ne fût pas engagée afin qu'ils pussent me désavouer, le cas échéant.»

Si Emmanuel Servais a raison d'être fier de ces réussites, il exagère (surtout après ce qui lui adviendra en 1870/72) en prétendant qu'il n'a «jamais» cessé d'avoir les meilleures relations avec le gouvernement prussien et que «nous ne risquons pas toujours autant qu'on le croit quelquefois, lorsque nous maintenons notre droit contre les puissants, s'il est bien établi.»⁹⁾

Par ailleurs, et en l'occurrence, ce serait aller un peu loin que de dire que les relations prusso-luxembourgeoises étaient empreintes de grande cordialité. D'une suite de notes du ministre de Prusse à La Haye adressées à M. Simons (1855) il résulte que le président du gouvernement luxembourgeois et Emmanuel Servais eurent à se plaindre du manque de confiance des autorités prussiennes bien que «l'administration actuelle du Luxembourg fût plus affectuonnée à la Prusse que la précédente.» La raison de ce refroidissement est à chercher dans le fait que l'envoyé du Roi Grand-Duc à Francfort F. H. W. de Scherff, ne votait pas toujours avec la Prusse.¹⁰⁾